

# PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

#### Secrétariat Général

Cellule d'appui juridique Réf.: M-H Sauvageot 🕾: 04.68.51.68.20 🏂: 04.68.35.56.84

# ARRETE PREFECTORAL Nº 460 2

portant délégation de signature à Monsieur Thierry ASSANELLI, Directeur départemental de la Police aux Frontières.

#### LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 95-1197 et l'arrêté ministériel du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 5 juillet 2007 nommant M. Hugues BOUSIGES Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU l'arrêté ministériel n° 1167 du 18 octobre 2007 nommant M.Thierry ASSANELLI, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la Police aux Frontières des Pyrénées-Orientales;
- VU la note d'information adressée par M. le Directeur central de la Sécurité publique aux Directeurs départementaux de la Sécurité publique du 2 février 1996;

### ARRETE

ARTICLE ler: Délégation de signature est donnée à M. Thierry ASSANELLI, Commissaire divisionnaire, Directeur départemental de la Police aux Frontières, à l'effet de prononcer les sanctions disciplinaires du premier groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des fonctionnaires relevant de son autorité, appartenant au corps des gradés et gardiens de la paix et des personnels administratifs de catégorie C.

ARTICLE 2 : le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture .

PERPIGNAN, le 31 décembre 2007

LE PREFET,

Hugues BOUSIGES



# PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Secretariat Général

Cellule d'appui juridique Réf.: M-H Sauvageot 齊: 04.68.51.68.20 毫: 04.68.35.56.84

# ARRETE PREFECTORAL Nº 4603

portant délégation de signature aux fonctionnaires de la Direction départementale de la Police aux Frontières.

#### LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, articles L.531-1 et suivants ;

VU le décret n° 82-440 du 26 mai 1982 modifié par le décret n° 94-769 du 2 septembre 1994 pris pour l'application de l'article 24 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée (articles L.531-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile);

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 5 juillet 2007 nommant M. Hugues BOUSIGES Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté ministériel n° 1167 du 18 octobre 2007 nommant M.Thierry ASSANELLI, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la Police aux Frontières des Pyrénées-Orientales :

#### ARRETE

ARTICLE ler : Délégation est donnée à :

PRENOM		NOM	NOM		ADE	SERVICE EMPLOI		POSTE
Company of the compan	Thierry ASSANE		LI Cre I		Div. DDPAF des P.O.		**************************************	Directeur départemental PAF des
And the second s	Pierre LE CONT FLORIS		DES Cre		Ppal. DDPAF des P.O.		P	Adjoint au Directeur départements
Vamin	Martine ALBARELL		I CDT.		***************************************	SPAF CERBERE		PAF des P.O.  Chef du SPAF CERBERE
Jean-Rei	Jean-René AUGE		CAP.			SPAF PERPIGNAN		SPAF PERPIGNAN
Laurent BO		ВОУЕТ		LIEUT		CDACACDO		SPAF LE PERTHUS
Mathieu		CHAUVAT		LIEUT		SPAF PERPIGNAN		SPAF PERPIGNAN
Frédérique (		GUERRERO		CAP S		SPAF LE PERTHUS	······································	SPAF LE PERTHUS
Thierry		EFEBVRE		DT	Janua Janua	DDPAF des P.O.		Chef d'état-major
Emmanuel	S Small	EGENDRE		LIEUT S		DAY DEPRESA		SPAF PERPIGNAN
Christian I		EPLUS L		EUT	BMR PERPIGNAN			BMR
Bernard N		ASSINES C		VP.	BMR PERPIGNAN			Chef de la BMR
David M		ENNETRIER LI		EUT	SPAF CERBERE			SPAF CERBERE
endamane MERASLI		was a	LIEUT SP.		AF LE PERTHUS		PAF LE PERTHUS	
iuy	MOTTIER		CA	A		AF PERPIGNAN	+	PAF PERPIGNAN
an-Luc PARENT		LIE	LIEUT SI				PAF LE PERTHUS	
ernard RAMIO		CDTF S		SPA	AE I F BERRY		HEF du SPAF LE PERTHUS	
incent SEVILLA		CAP S		SPA	And the second s		AF LE PERTHUS	
ristian VALADE		CDT. SP.		SPAI	The state of the s		ef du SPAF PERPIGNAN	

à l'effet de signer les décisions de remise d'un étranger, qui a pénétré ou séjourné irrégulièrement en France, aux autorités compétentes de l'Etat membre de la Communauté européenne qui l'a admis à entrer ou à séjourner sur son territoire ou dont il provient directement.

ARTICLE 2: M. le Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, M. le Directeur de Cabinet et M. le Directeur départemental de la Police aux Frontières sont chargés, administratifs de la Préfecture.

PERPIGNAN, le 31 décembre 2007

LE PREFET,

Hugues BOUSIGES